

PROCESSUS POUR ADRESSER DES QUESTIONS EN LIGNE AU CONSEIL DE VILLE

Avant la séance

Il est possible d'adresser une ou des questions au Conseil de Ville en prévision de la prochaine séance selon les procédures et conditions suivantes :

1. Par courriel et au maximum avant 14 h le jour de la séance à : greffe@ville.beauceville.qc.ca
2. Le demandeur doit s'identifier correctement (nom complet, adresse, téléphone et courriel).
3. Toute question pouvant être répondue par un service municipal sera transférée au service concerné et ne sera pas adressée au Conseil;
4. Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité;
5. Toute question adressée au Conseil devra être formulée de façon directe, succincte, non assortie de commentaires et dans un langage respectueux. Dans le cas contraire, la question ne sera pas transmise au Conseil.

Après la séance (suite à la séance)

Il est possible d'adresser une ou des questions au Conseil de Ville en lien avec les sujets traités lors de la séance.

Les mêmes procédures et conditions ci-dessus s'appliquent (sauf l'item 1).

Information : greffe@ville.beauceville.qc.ca ou 418 774-9137